

---

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de la commune de Meyrueis (Lozère) qui se plaint des calomnies répandues sans cesse contre ce département, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de la commune de Meyrueis (Lozère) qui se plaint des calomnies répandues sans cesse contre ce département, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 8;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_28780\\_t1\\_0008\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28780_t1_0008_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 30/01/2023

## 2

La société populaire de la commune de Merueis (1), chef-lieu de district, département de la Lozère, se plaint des calomnies que l'on répand sans cesse contre ce département; elle rappelle à la Convention la conduite révolutionnaire qu'elle a tenue dans les fâcheuses circonstances où elle s'est trouvée, et la prie de la croire fortement attachée à l'unité et à l'indivisibilité de la République, et entièrement dévouée à la Montagne (2).

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public.

Elle se plaint à la Convention de l'atroce calomnie qui ne cesse de poursuivre ce malheureux département, tandis que les habitants ont les premiers adoré la liberté et l'égalité, reconnu les droits de l'homme, ont été inébranlables dans les meilleurs principes en respectant l'unité et l'indivisibilité de la République, en combattant les fédéralistes, en élevant les premiers autels à la Raison, poursuivant le fanatisme, donnant à la nation tous ses hochets, et ses cloches aux fondries; enfin, en faisant tous les sacrifices que la patrie exige de bons citoyens. Quoique Château-neuf-Randon, votre digne collègue, ait rendu justice à nos actions et à nos sentiments, nous nous félicitons cependant, Législateurs, que la calomnie ait dirigé contre nous ses traits, puisqu'elle nous procure l'avantage de vous prouver ce que nous sommes, et de vous assurer que la mort plutôt que l'esclavage est notre devise (3).

## 3

La commune de l'Egalité, île de la Liberté, ci-devant Château, île d'Oléron, département de la Charente-Inférieure, écrit que les républicains qui la composent, en substituant le nom d'Egalité au nom infâme de Château que portait leur commune, et celui de la Liberté à celui d'Oléron qu'avait l'île qu'ils habitent, ont senti l'obligation que leur imposaient ces nouveaux noms; en conséquence, ils ont juré de défendre avec intrépidité leur territoire, de mourir plutôt tous que de le laisser souiller par les esclaves de la tyrannie. « Le serment qu'a dicté leur cœur, ils le font, disent-ils, à la République entière et invoquent contre eux toute la fureur des flots pour engloutir leur île s'ils avaient jamais la lâcheté de la violer ».

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique et de division (4).

## 4

La commune de la Réunion, île de la Liberté, ci-devant St-Denis, île d'Oléron, département de la Charente-Inférieure, invite la Convention

à rester à son poste; jure haine implacable aux despotes de toute espèce, mort à tous les ennemis de la République, surveillance exacte contre les intrigans et les suspects, et de périr tous, hommes et femmes, plutôt que de laisser entrer l'ennemi sur leur territoire.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La Réunion, s.d.] (2).

« Représentants,

Les citoyens de la commune de la Réunion ont juré, en présence de Lequinio et Laignelot, vos collègues, cette haine implacable due aux despotes de toutes espèces, la mort à tous les ennemis de la République, et une surveillance exacte dans tous les lieux et dans tous les temps, c'est à ce même moment que nous avons demandé et obtenu de substituer le nom de Réunion à celui de Saint-Denis, et celui de l'île de la Liberté à celui de l'île d'Oléron.

Citoyens Représentans, la liberté républicaine que tous les Français sauront conserver, est le fruit de votre travail; ce travail n'a pas été inutile, nous le voyons, la République touche à son parfait établissement. Restez à votre poste, Législateurs, et nous jouirons bientôt d'un bel avantage.

République française, veux-tu savoir la promesse que te fait la commune de la Réunion, ci-devant St-Denis. La voici: Compte, Peuple français, que la portion du terrain que nous habitons t'appartiendra toujours; le sang de tous les habitants qui la compose sera versé jusqu'à la dernière goutte, plutôt que l'ennemi audacieux souille notre sol, en y mettant le pied, ce sont là nos sentimens. Vive la République. Vive la Montagne.

P. GUILLOTIN, MIRPAIN Raoul (*off. mun.*), MAUVOISIN, CHOUOT, PELLETIER, G. PINEAU, BABINOT, H. CHESNEAU, MAROT, PELLETIER, FENUAU, AUBIÈRE fils, V. BERTHOMIEUX fils, JOUVENAL, GUILLAUME, FENUAU, PARENTEAU, NADREAU, MOUNIEAU, DESGRAVES, P. AMAND, J. GIBELAUD, BOUTTON-BESNARD, Jeanne BRANAD, MAUGUEIT, LANETON-GOMBAU, BOYLESVE-VIGNIER, GUILLOTIN-PRACOST, NEMOICET-PICHAUT, CHABRIÈRE-DUHAMEL, PINEAU-RENAUDIN, BERNARD fille, FENUAU-MICHAD, M. DUPUY, FENUAU jeune, E. MOREAU-CHITAUZE, MAROT-GARNIÈRE, Véronique BITONAU, COQUET, Charlotte VROBERD, Renaudin COMPÈRE, Agathe GENDREAUD, MEUSIELLE, J. ARNAUD, J. DELOUCHE, NADEAU, DELOUCHE jeune, MAUVOISIN, AUSSAND fils, PRÈVOST fils, Ant. MASSON, CHOLLY, GUERIT, RENAUDIN aimé, COMPÈRE, PINEAU, SEGUINEAU fils, J. BITTONNEAUX, BOULEAU, NOLEAU fils, MASSÉ, ROCHABRUN-SOMART, E. SEGUINEAU, Alexis MOUVEIGER, J. ROPIN, F. MASSÉ, MOREAU (*présid.*). Th. MOGUAY, MOREAU, B. SEGUINEAU, Th. QUITELY, BERNARDINORT, MICHAU, Ant. PERROCHEAU, Fr. MICHAUX, Est. MOREAU, PUIBUSQUE, P. CHANTERAU, BESNARD, L. MAUVOISIN, S. THIBAUD, MASSÉ fils, NEREAU, J. LAFARGE, CHOLET, J. SEGUINEAU, GUIOT, MAURISSET, J. GARNIER, V<sup>e</sup> LULLE-DELOUCHE, Marie LUNEAU, V<sup>o</sup> MOUSSEAU, Henriette PREVOT, Claire RENAUDIN, PÉRO, GILLIS-DUCHBRUN, MAROT-MAVAU, Adélaïde FAVREAUD,

(1) Et non Merueis.

(2) P.V., XXXIV, 341. *Mon.*, XX, 127.

(3) B<sup>in</sup>, 14 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXXIV, 341. B<sup>in</sup>, 14 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(1) P.V., XXXIV, 342. B<sup>in</sup>, 14 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 298, pl. 1057, p. 26.